



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le 21 OCT. 2009

A

Monsieur le Vice-président du Conseil général
de l'industrie, de l'énergie et des technologies

J'ai pris connaissance du rapport d'étape de la mission de réflexion sur les écoles des mines et les écoles des télécommunications conduite à ma demande. J'en tire la conviction que le regroupement de l'exercice de la tutelle sur l'ensemble de ces établissements offre une occasion historique de mobiliser ces écoles dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet stratégique commun ambitieux, mettant en valeur la qualité et le potentiel de l'ensemble des écoles.

Ainsi que vous le soulignez, un scénario de regroupement de toutes les écoles au sein d'une entité juridique unique présente un intérêt tout particulier, dans l'optique d'exploiter au mieux les complémentarités naturelles entre les deux groupes d'écoles, tout en respectant l'identité de chacune d'elles. Je retiens donc votre proposition de procéder à l'étude de faisabilité de cette évolution.

Vous devrez notamment proposer les principes d'organisation et de gouvernance à retenir pour le texte fondateur du futur institut, étant précisé que, comme le préconise le rapport de mission, il convient de concevoir une organisation déconcentrée s'appuyant sur les structures pleinement opérationnelles que doivent rester les écoles. Une attention particulière devra être portée aux questions relatives aux statuts du personnel.

Au-delà de la question de la réorganisation juridique des groupes des écoles, la mission de réflexion sur les écoles des mines et les écoles des télécommunications doit aussi aboutir à des propositions concrètes relatives à la stratégie commune des écoles, notamment en termes d'offre de formation, de politique de recherche et de soutien au développement économique. Ces propositions devront prendre en compte plusieurs enjeux fondamentaux : l'innovation, la compétitivité de notre économie, en précisant l'appui que nos écoles peuvent apporter à la politique conduite par le ministère dans ces domaines, le rayonnement international de ces écoles, ainsi que leur implication régionale dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Pour assurer l'indispensable mobilisation de l'ensemble des énergies et des compétences présentes dans nos écoles, il est nécessaire que cette nouvelle phase de la démarche soit conduite dans le souci de favoriser au maximum l'appropriation du projet par les acteurs de sa future mise en œuvre. Cela suppose notamment, comme vous le proposez, une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes.

Je souhaite disposer pour fin janvier 2010 des résultats de cette expertise juridique, des propositions relatives à la stratégie des écoles ainsi que d'un calendrier ambitieux de mise en œuvre. Cette évolution des écoles aura vocation à faire partie des réformes structurelles du ministère dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.


Christine Lagarde

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

139 rue de Bercy - Télédocus 144 - 75572 Paris cedex 12